MARCHE PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES**

**(B.P.U.F.)**

|  |
| --- |
| ***Pouvoir adjudicateur*** |
|  |
| État – Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires  Direction régionale et interdépartementale de l’environnement, de l'aménagement et des transports d’Île-de-France  Direction des routes d’Île-de-France, représentée par Madame la directrice régionale et interdépartementale de l’environnement, de l’aménagement et des transports d’Île-de-France  en vertu de l’arrêté de délégation de Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France |
|  |

|  |
| --- |
| ***Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)*** |
|  |
| Madame la Directrice Régionale et Interdépartementale de l’Environnement, de l’Aménagement et des Transports d’Île-de-France par délégation du Préfet de la région d’Île-de-France, Préfet de Paris (arrêté n°IDF2023-04-19-00003 modifié en date du 19 avril 2023) |
|  |

|  |
| --- |
| ***Objet du marché*** |
|  |
| Mission de maîtrise d’œuvre relative à l’opération des écrans phoniques de la RN118, sur la commune de Bièvres, pour la zone 5-1 |
|  |

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES APPLICABLES A CHACUN DES PRIX

Chacun des prix du présent Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaire est exprimé en Hors Taxe.

Les frais d’intendance résultant de l’exécution des missions élémentaires de Maîtrise d’œuvre sont réputés compris dans les prix qui suivent, et notamment : la location et le fonctionnement des bureaux sur site, les déplacements et les hébergements.

Par ailleurs, les prix comprennent l’ensemble des réunions de travail avec les services de la Maîtrise d’Ouvrage, les exploitants des réseaux routiers, les services techniques (Département, Ville…), le CSPS, le coordinateur environnemental, le contrôle extérieur et, plus globalement les services de l’Etat. Il en est de même de la préparation des documents nécessaires au bon déroulement de ces réunions et de la rédaction des comptes-rendus.

Les obligations relatives à la gestion des déchets sont incluses dans les prix.

En dernier lieu, l’instruction et les suites à donner aux avis rendus par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités font partie des prix énoncés dans la suite du présent document.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N° PRIX** | **DESIGNATION DES PRESTATIONS** (exprimés en toutes lettres) | **UNITE** | **PRIX H.T.**  (en chiffres) |
| **Série 100 – Missions élémentaires de Maitrise d’œuvre** | |  |  |
| **101** | **Mission ACT**  Ce prix rémunère de manière forfaitaire l’assistance apportée au Maître d’Ouvrage pour la passation des marchés en application du CCTP.  Ce prix comprend notamment :   * Elaborer les DCE des marchés de travaux avec une analyse des marges à intégrer dans le DE pour faire face aux incertitudes identifiées lors des missions préalables et justifier la procédure de consultation. * Procéder à la sélection et à l’analyse des candidatures reçues. * Analyser les offres des entreprises et établir le rapport après avoir établi les questions complémentaires à poser aux candidats et analyser leurs réponses. * Préparer le dossier de marché en intégrant les mises au point et l’ensemble des documents de l’offre qui feront partie des pièces contractuelles.   Ce prix comprend la reprise d’un ou plusieurs appels d’offres consécutive à la décision du Maître d’ouvrage le/les rendant infructueux.  Le forfait : | **F** |  |
| **102** | **Mission VISA**  Ce prix rémunère de manière forfaitaire la mission élémentaire de VISA en application des prescriptions du CCTP. Ce prix s’applique d’une part à l’examen et au visa des études d’exécution produites par les titulaires des marchés de travaux et, d’autre part, à l’analyse et au visa des modes opératoires et processus d’exécution présentés par les titulaires des marchés, avec une attention toute particulière portée à la sécurité en lien avec le Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.  L’analyse des effets des modes opératoires sur la sécurité des usagers de la RN 118, des RD et de la voirie communale et sur la sécurité des riverains font également partie de ces prix forfaitaires.  Le forfait : | **F** |  |
| **103** | **Mission DET**  Ce prix rémunère de manière forfaitaire la mission élémentaire de Direction de l’Exécution des Travaux en application des prescriptions du CCTP.  Ce prix comprend notamment :   * Les actions à mener pour veiller à ce que l’exécution des travaux est conforme aux spécifications et prescriptions des marchés de travaux en assurant une continuité de présence sur les chantiers qui permette de procéder aux vérifications techniques, à la rédaction des constats d’événements et aux levées de points d’arrêt. * Le suivi contractuel des marchés de travaux sur le plan administratif (constats d’événements, ordres de service, acceptation des sous-traitants). * Le suivi contractuel des marchés sur le plan technique (plan d’assurance de la qualité notamment). * Le suivi du registre de chantier. * Le suivi financier des marchés (décomptes mensuels, évaluation des restes à réaliser pour prévenir des dépassements éventuels, instruction des fiches de travaux modificatifs assortie de la préparation et de la notification des prix nouveaux provisoires). * Le lien avec le Coordonnateur SPS et avec les exploitants routiers. * Le rendu compte régulier au Maître d’Ouvrage, la rédaction des comptes-rendus des réunions de chantier et le suivi des observations des titulaires des marchés sur ces comptes-rendus fait partie de ce prix. | **F** |  |
| **104** | **Mission OPC**  Ce prix rémunère de manière forfaitaire la mission d’ordonnancement, de pilotage et de coordination de l’opération dans la phase de chantier conformément aux prescriptions du CCTP. Cette mission répond à l’objectif prioritaire de garantir la maîtrise des chantiers, en dégageant le chemin critique et en présentant, au fur et à mesure de l’avancement des travaux, les mesures de prévention ou de correction des incompatibilités entre les phases d’exécution d’une part, ou entre le chantier et les intervenants extérieurs (exploitants, services de contrôle…) d’autre part.  Le planning sera construit de manière à avoir une vue d’ensemble de l’opération. Ce planning fera l’objet de réunion avec le titulaire du marché et avec le Maître d’ouvrage selon une périodicité qui n’excédera pas 2 mois. |  |  |
| **105** | **Mission AOR**  Ce prix rémunère de manière forfaitaire la mission élémentaire de l’assistance du Maître d’Ouvrage pour le suivi et les suites à donner aux opérations préalables à la réception et l’accompagnement du Maître d’Ouvrage durant la période de parfait achèvement. Les prescriptions auxquelles se conforme le titulaire du présent marché sont celles énoncées au CCTP. Ce prix comprend, outre l’exécution des diligences fixées au CCAG Travaux, notament :  - Le cas échéant, la gestion de la réception partielle et de prise de possession de parties d’ouvrages dans le cadre des rétablissements de communication.  - La préparation des documents utiles à l’exploitant.  - L’interface avec le Coordonnateur SPS en vue de l’incorporation du DIUO dans les dossiers de récolement. |  |  |
| **Série 200 – Missions complémentaires** | |  |  |
| **201** | **MC0 : Appropriation et optimisations du PRO**  Ce prix rémunère l'ensemble des tâches nécessaires au titulaire pour effectuer cette mission conformément au CCTP ainsi que les livrables associés décrits dans le CCTP.  Le forfait : | **F** |  |
| **202** | **MC1 : Pilotage du déplacement des réseaux**  Ce prix rémunère l'ensemble des tâches nécessaires au titulaire pour effectuer cette mission conformément au CCTP ainsi que les livrables associés décrits dans le CCTP.  Le forfait : | **F** |  |
| **203** | **MC2 : Exploitation sous chantier**  Ce prix rémunère l'ensemble des tâches nécessaires au titulaire pour effectuer cette mission conformément au CCTP ainsi que les livrables associés décrits dans le CCTP.  Le forfait : | **F** |  |
| **204** | **MC3 : Mission VISA avec contrôle renforcé**  Ce prix rémunère l'ensemble des tâches nécessaires au titulaire pour effectuer cette mission conformément au CCTP ainsi que les livrables associés décrits dans le CCTP.  Le forfait : | **F** |  |
| **205** | **MC4 : Assistance à la MOA pour le bilan financier**  Ce prix rémunère l'ensemble des tâches nécessaires au titulaire pour effectuer cette mission conformément au CCTP ainsi que les livrables associés décrits dans le CCTP.  Le forfait : | **F** |  |
| **206** | **MC5 : Mission de surveillance des travaux de nuit**  Ce prix rémunère l’ensemble des tâches nécessaires au titulaire pour effectuer cette mission conformément au CCTP ainsi que les livrables associés décrits dans le CCTP.  Les missions de surveillance de nuit sont réalisées par un intervenant de la Maîtrise d’Œuvre sui devra notamment :  - prendre les décisions qui s’imposeront dans le cadre de la mission DET ;  - vérifier la mise en place de l’exploitation sous chantier et son repli ;  - vérifier lors de la réouverture que la chassée est apte à la circulation et en informer l’exploitant.  La nuit : | **N** |  |
| **207** | **MC6 : Pilotage du contrôle extérieur**  Ce prix rémunère l'ensemble des tâches nécessaires au titulaire pour effectuer cette mission conformément au CCTP ainsi que les livrables associés décrits dans le CCTP.  Le forfait : | **F** |  |
| **208** | **MC7 : Géotechnique**  Ce prix rémunère l'ensemble des tâches nécessaires au titulaire pour effectuer cette mission conformément au CCTP ainsi que les livrables associés décrits dans le CCTP.  Le forfait : | **F** |  |
| **209** | **MC8 : Environnement**  Ce prix rémunère l'ensemble des tâches nécessaires au titulaire pour effectuer cette mission conformément au CCTP ainsi que les livrables associés décrits dans le CCTP.  Le forfait : | **F** |  |